

CHARTE DU COUREUR-ENGAGEMENT POST COVID

Conscient que la participation doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le Gouvernement et de nos valeurs environnementales en tant que coureur sur la course RUN DES PERTUIS 2021, je m'engage à :

1. **Présenter un PASS SANITAIRE** et respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'événement : **port du masque**, lavage des mains et distanciation physique.
2. Prendre connaissance des prescriptions Covid, annexées au Règlement Intérieur et disponibles sur le Site du Run des Pertuis (www.cOURSEAPIED-LAROCHELLE-ILEDERE.FR) et signer la présente charte.
3. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'Organisateur afin de minimiser les risques sanitaires :
 - **Port du masque** sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie,
 - Courir en respectant la distanciation physique en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée,
 - Ne pas cracher au sol et se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans les bacs prévus à cet effet (un paquet de mouchoir me sera donné),
 - Ne pas jeter de déchets sur le parcours, respecter et laisser les lieux propres.
 - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).
4. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
5. Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas respectées par tous.
6. Accepter en prenant part à l'événement que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte)
7. Si j'ai présenté la Covid dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible .
8. Ne pas courir si je présente les symptômes du Covid depuis moins de 14 jours.

9. Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid de l'Organisateur du RUN des PERTUIS, **M DELAFOSSE Philippe**, n° tel. **06 82 10 09 11** en cas de déclaration de la maladie après la course.
10. Télécharger et enregistrer sur l'application TousAntiCovid préalablement à ma venue sur l'événement.
11. Choisir des épreuves proches de mon lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

Nom :

Prénom

Date :

Signature :